

CH_VB 82.439 vom 17. Dezember 1982

Bundesverwaltung, 1982-12-17, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_82.439

FR: CH_VB 82.439 du 17 décembre 1982

IT: CH_VB 82.439 del 17 dicembre 1982

Erwägungen

E. 17

décembre 1982 coûts». Mais il ajoute que «l'on ne peut pas encore prévoir quand d'éventuelles décisions à ce sujet déploieront leurs effets». Nous pensons que le moment est venu d'appliquer le principe de la couverture des frais par les usagers et nous invitons le Conseil fédéral à réviser les dispositions légales en la matière de sorte qu'elles déploient leurs effets aux programmes d'aménagement des aéroports à partir de 1986. Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates Rapport écrit du Conseil fédéral La motion vise à appliquer au secteur de l'aviation civile le principe de causalité et le principe selon lequel les usagers doivent couvrir eux-mêmes les frais qu'ils occasionnent, tel qu'il est exprimé dans le «Rapport sur la conception globale des transports» (recommandation n° 20). Le Conseil fédéral estime en général que le trafic doit, dans la mesure du possible, couvrir ses propres coûts. Cela ne signifie toutefois pas que la Confédération doive renoncer à financer l'infrastructure des transports. Au sens de la «Conception globale des transports» également, il appartient plutôt à la Confédération de mettre à disposition les installations de transport d'intérêt national. La Confédération ne devrait toutefois plus accorder de subventions à fonds perdu; son appui financier devrait seulement se traduire par des avances productives d'intérêts et remboursables. Il faut assurer l'amortissement par la perception de paiements d'utilisation. Ce système suppose notamment une nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Le Conseil fédéral a élaboré un message sur les bases d'une politique coordonnée des transports; le financement de l'infrastructure y occupe une place importante. Il n'est pas indiqué de vouloir résoudre isolément le problème de l'aviation avant d'avoir adopté une décision globale. En conséquence, le Conseil fédéral n'est disposé à accepter le texte de la motion que sous forme d'un postulat. Les questions qui font l'objet de la motion doivent être étudiées dans le cadre du message CGST et de la révision totale de la loi sur la navigation aérienne. Schriftliche Erklärung des Bundesrates Déclaration écrite du Conseil fédéral Le Conseil fédéral propose de transformer la motion en postulat. M. Kohler Raoul: La réponse du Conseil fédéral est insatisfaisante. Elle s'arrête à des détails et oublie l'essentiel. Je consens néanmoins à transformer ma motion en postulat, quand bien même je ne sois pas convaincu que, pour modifier les dispositions légales en la matière, il faille attendre que des décisions aient été prises à la fois dans le domaine de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons et dans celui de la politique coordonnée des transports. La mesure que je préconise devrait contribuer à rétablir l'équilibre de nos finances et cet exercice ne souffre aucun retard. Überwiesen als Postulat - Transmis comme postulat #ST# 82.461 Postulat Bäumlín Bericht «Global 2000» - Rapport «Global 2000» Wortlaut des Postulats vom 24. Juni 1982 Der Bundesrat wird eingeladen, in einem Bericht zu den Studien «Global 2000» und «Global Future - Es ist Zeit zu handeln» (zwei Perspektivstudien amerikanischer Regierungsstellen zuhanden des Präsidenten der USA) Stellung zu beziehen und insbesondere darzulegen, welche Folgen sich nach

seiner Auffassung daraus für die Politik der Schweiz auf internationaler und auf nationaler Ebene ergeben. Dieser Bericht soll unter anderem auch Antwort auf folgende Fragen geben: - Wie lassen sich die kurz- und mittelfristigen Interessen unseres Landes mit dem langfristigen Ziel, der ganzen Menschheit humane Überlebenschancen zu sichern, in Übereinstimmung bringen? - Welche Optionen stehen der Schweiz offen, um den aufgezeigten Bevölkerungs-, Ressourcen- und Umweltproblemen wirksam zu begegnen und die dazu notwendigen Veränderungen auf internationaler und auf nationaler Ebene zu bewirken? - Welche Strategien und Empfehlungen sind angezeigt für eine wirtschaftliche Entwicklung, die die natürlichen Lebensgrundlagen gesund erhält? Wäre insbesondere die Förderung der schweizerischen Binnenwirtschaft (wo immer möglich) einer einseitigen Förderung des Exportsektors (mit verschärfter Abhängigkeit vom Weltmarkt) nicht vorzuziehen und müsste sich die Aussenwirtschaft nicht vermehrt an der globalen Entwicklungspolitik als an der Absatzförderung orientieren? - Wie Hesse sich die doch überwiegend an den Problemen des Status quo orientierte Politik der Schweiz stärker auf Zukunftsziele ausrichten, wie sie im «lateinamerikanischen Weltmodell» aufgezeigt sind? - Welche Möglichkeiten sieht der Bundesrat, um das Bewusstsein der Öffentlichkeit für langfristige globale Bevölkerungs-, Ressourcen- und Umweltprobleme zu fördern? Texte du postulat du 24 juin 1982 Le Conseil fédéral est invité à donner son avis, dans un rapport, sur deux études prospectives de services gouvernementaux américains établies à l'intention du président des Etats-Unis d'Amérique, et intitulées «Global 2000» et «Global Future» (Il est temps d'agir); il est prié notamment d'exposer les conséquences à en tirer, selon lui, pour la politique de notre pays sur le plan interne et international. Son rapport devrait en particulier donner une réponse aux questions suivantes: - De quelle manière peut-on concilier les intérêts à court et à moyen terme de notre pays avec l'objectif à long terme que constitue la survie de l'humanité tout entière dans des conditions acceptables? - Comment la Suisse pourra-t-elle faire face aux problèmes qui se poseront dans les domaines de la démographie, des ressources et de l'environnement? Comment pourra-t-elle obtenir les changements nécessaires à cet effet au niveau national et dans le monde? - Quels programmes peut-on recommander pour assurer un développement économique qui sauvegarde les bases naturelles de la vie? Ne serait-il pas notamment préférable de favoriser le développement de l'économie sur le plan national (dans tous les cas où cela est possible) plutôt que de renforcer unilatéralement le secteur de l'exportation (et partant, la dépendance à l'égard du marché mondial)? Le commerce extérieur ne devrait-il pas être axé sur une politique globale de développement plutôt que sur l'encouragement de l'exportation? - Comment pourrait-on orienter davantage la politique suisse, qui est essentiellement préoccupée par la solution des problèmes que pose l'ordre actuel vers la réalisation d'objectifs mondiaux à long terme, tels que les propose le modèle dit latino-américain? - Comment peut-on, de l'avis du Conseil fédéral, éveiller l'intérêt du public pour la solution des problèmes globaux qui se posent à long terme sur le plan démographique, pour la sauvegarde des ressources et dans le domaine de l'environnement?

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Motion Kohler Raoul Öffentliche Flugplätze. Bundesbeiträge Motion Kohler Raoul Aérodomes publics. Subventions fédérales In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1982 Année Anno Band V Volume Volume Session Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Nationalrat Conseil Conseil national

Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 13 Séance Seduta Geschäftsnummer 82.439 Numéro
d'objet Numero dell'oggetto Datum 17.12.1982 - 08:00 Date Data Seite 1787-1788 Page
Pagina Ref. No

E. 20

011 042 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin
der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de
l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino
ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.